

Question orale sans débat

Mardi 7 février 2012

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Monsieur le Ministre du travail, de l'emploi et de la santé,

Les dispositifs d'allocation sont parfois fluctuants au gré des majorités politiques. Ils sont aussi bien souvent abscons pour celles et ceux qui ne s'y intéressent pas.

Pourtant, derrière ces allocations se trouvent des hommes et des femmes dont la vie est bien réelle et dont la situation personnelle peut tanguer au gré de réformes plus ou moins sociales.

C'est bien le cas pour les hommes et les femmes concernées par l'ancienne Allocation Equivalent Retraite.

Au mois de décembre dernier, les salariés de l'ancienne entreprise Jabil basée à Brest, qui se sont regroupés dans l'association La Caisse à Clous ont souhaité me rencontrer. La plupart sont des femmes qui ont travaillé plus de 30 ans dans cette entreprise avant d'être licenciées. Elles m'ont fait part de leur immense désarroi face au brutal changement des règles d'allocation. Victimes d'un plan social, elles pensaient bénéficier d'un revenu décent jusqu'à leur retraite. Or le cumul de la réforme des retraites et de la suppression de l'AER remet en cause toutes leurs espérances et les poussent dans la précarité.

Créée par le Gouvernement socialiste en 2001, l'AER concernait les demandeurs d'emplois de moins de 60 ans en fin de droit et qui avaient atteint la durée de cotisation pour bénéficier de la retraite à taux plein.

La loi de finances pour 2008 a supprimé l'allocation équivalent retraite (AER), mettant ainsi un terme aux nouvelles entrées dans ce

dispositif à compter du 1er janvier 2009. Toutefois, dans le contexte de crise économique mondiale qui rend particulièrement difficile la situation de certains demandeurs d'emploi âgés de plus de 55 ans, vous avez prolongé l'AER, à titre exceptionnel, en 2009 puis en 2010. Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2011, l'AER n'accepte plus de nouveaux entrants.

Vous avez justifié cette politique en disant vouloir privilégier l'emploi des seniors. Le soucis est que concrètement dans nos territoires, la disparition de l'AER va faire de terribles dégâts humains.

Cette suppression est d'autant plus inacceptable que le chômage des plus de cinquante ans augmente (+ 0,3 point en 2011¹) et que l'entrée en vigueur de la réforme des retraites repousse de plusieurs mois l'âge légal de la retraite.

¹ Référence INSEE

Face à des revendications syndicales fortes et aux protestations des élus, le Gouvernement a mis en place un nouveau dispositif : l'Allocation transitoire de solidarité, mais seulement pour les chômeurs qui ont au moins 60 ans. Cela signifie que les demandeurs d'emploi seniors sont désormais contraints de vivre dans la précarité parce qu'ils n'ont pas l'âge requis pour partir en retraite, alors que la plupart ont déjà suffisamment cotisé pour bénéficier d'une retraite à taux plein ! Cette situation est inacceptable monsieur le Ministre. Elle pousse dans la précarité de nombreux foyers.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 11 000 personnes seraient concernées par la nouvelle allocation alors que 50 000 personnes étaient éligibles à l'AER en 2010. Et encore, les syndicats estiment que le chiffre de 11 000 est hautement optimiste étant donné les conditions drastiques d'accès à cette allocation qui doit s'éteindre en 2014.

Alors, que faire ? Patienter au minimum vieillesse en attendant de toucher sa retraite. Compter sur son conjoint pour subvenir à ses revenus jusqu'à la retraite en perdant en plus sa mutuelle et sa sécurité sociale ? La suppression de l'AER, Monsieur le Ministre, est une régression sociale inacceptable. La nouvelle ATS est un premier pas mais il est insuffisant et il est porteur d'injustice sociale. Vous vous arrêtez au milieu du gué, laissant ainsi sur le carreau ceux qui vont se retrouver avec les seuls minima sociaux, c'est-à-dire la plupart du temps moins de 500 euros par mois.

L'amendement voté par le Sénat dans le projet de loi de finances pour 2012 et demandant au Gouvernement d'évaluer le coût pour les comptes publics du rétablissement de l'AER a été retoqué. Il semble donc que vous faites la sourde oreille.

Ma question est pourtant simple. Dans quelles conditions pourriez-vous envisager un retour à l'AER ou, tout du moins, la mise en place

d'un dispositif moins restrictif permettant à ces seniors qui ne retrouvent pas un emploi de vivre décemment jusqu'à leur retraite ?

Question orale sans débat

Réponse :

Si l'ATS répond en partie seulement au problème, nous avons regretté lors des débats sur le projet de loi de finances pour 2012 qu'elle soit insuffisamment budgétée. En effet, il y a une forte diminution de la dotation de l'Etat au Fonds de solidarité, censé prendre en charge l'ATS. La représentation nationale est en droit de se demander comment cette allocation, qui est déjà à minima, pourra vraiment répondre aux besoins des publics à qui elle se destine !

Sur le chômage des seniors :

Vous justifiez la fin de l'AER par la mise en place de mesures pour favoriser l'emploi des seniors. Mais quelle est la réalité ? Comme pour l'ensemble de la population, le chômage des personnes de plus de 50 ans augmente. Il est passé en 2011 de 6,3 à 6,6 %. Dans mon

département, le taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans est proche de la moyenne nationale ; il est de 33 % (chiffre 2006) !

Les plans mis en place par votre majorité ne fonctionnent pas. Le chômage touche une population toujours plus importante et la précarité s'imisce dans tous les secteurs. Après 50 ans, nombreux sont ceux qui ne trouvent pas de travail.

Dans ces conditions, il est du devoir de la solidarité nationale de prendre en charge de façon digne ces anciens salariés, d'autant plus qu'ils avaient bien souvent accepté des départs « dits volontaires » dans le cadre de plans sociaux. Dans ce cadre, ils auraient tous dû bénéficier de l'AER à l'issue des 36 mois de l'indemnisation des Assedics, en attendant de faire valoir leurs droits à la retraite. Pour certains, l'AER a même fait partie des éléments pris en compte dans le calcul des primes de départ volontaire qui leur ont été versées, avec la garantie d'un revenu minimum mensuel jusqu'à la retraite. Nous sommes donc face à une réelle discrimination.

Il n'est pas responsable pour un Etat de droit de changer subitement les règles du jeu et de laisser sur le carreau celles et ceux qui avaient confiance dans cette parole.